

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022 - 022

Nombre de conseillers :

En Exercice : - 19
Présents : - 11
Votants : - 13
Dont 2 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX

Le mercredi 11 mai 20H00,

le Conseil Municipal de la Commune de CHIRENS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la Mairie, sous la présidence de Mme Christine GUTTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mai 2022.

PRÉSENTS : Mmes MM. Christine GUTTIN, maire ; Jacques IVOL, Lilyan DELUBAC, Karine LETELLIER, Jean-Claude JULLIN, adjoints ; Bernard LY, Arlette BERNARD, Stéphanie BOSQUET, Marie OLIVER, Olivier ROBERT, Rodolphe STEPHANE, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mmes MM. Sylviane COLUSSI, adjoint, Maxime CIARDULLO, conseiller municipal, ayant respectivement donné procuration à Mmes Marie OLIVER et Arlette BERNARD ; Eléonore BEL, Julia BESSON, Pierre CARRE, Maud GIROUD-GARAMPON François LADET Alexie MALTHERE, conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Karine LETELLIER.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « RPV-RADIO PAYS VOIRONNAIS » :

Madame le Maire informe de la création d'une nouvelle association dans le pays voironnais, dénommée « RPV- Radio Pays Voironnais » ayant pour vocation :

- La création et le fonctionnement d'une radio associative (à but non lucratif) ;
- L'organisation et/ou la promotion de toutes activités concernant les habitants du Pays Voironnais (artistes, commerçants, entreprises, artisans, associations et collectivités) ;
- La diffusion de programmes musicaux, reportages, informations culturelles et talk-show par tous moyens techniques connus ou à développer ;

Pour permettre à l'association nouvellement créée de couvrir une partie de ses dépenses nécessaires à la mise en œuvre de son projet, une subvention de 0,15€ par habitants sera versée à l'association, soit la somme de 362,10€ (2 414 habitants X 0,15€).

Madame le Maire donne lecture du projet de convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la convention de partenariat avec l'association « RPV-RADIO PAYS VOIRONNAIS ».
- ACCORDE le versement d'une subvention d'un montant de 362,10€ pour permettre le bon fonctionnement du service.
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tous documents permettant de mener à bien ce projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.
A Chirens, le 11 mai 2022

Le Maire,

Christine GUTTIN

